

Compte-rendu du Conseil de Communauté **Du vendredi 14 avril 2023 à 14h30 à SIMIANE LA ROTONDE**

M. Bernard CAVALLO est désigné secrétaire de séance.
Le quorum est atteint avec 30 délégués présents et 5 procurations, soit 35 voix.

1 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

A. Budget Principal

<u>Section de fonctionnement</u>	Dépenses	4 453 841,73 €
	Recettes	7 182 248,65 €
Soit un excédent de 2 728 406,92 €		

<u>Section d'investissement</u>	Dépenses	1 229 509,91 €
	Recettes	719 101,58 €
Soit un déficit de 510 408,33 €		

B. Budget Economie

<u>Section de fonctionnement</u>	Dépenses	2 518 929,45 €
	Recettes	3 984 226,26 €
Soit un excédent de 1 465 296,81 €		

<u>Section d'investissement</u>	Dépenses	5 233 799,56 €
	Recettes	4 304 751,62 €
Soit un déficit de 929 047,94 €		

C. Budget Déchets ménagers

<u>Section de fonctionnement</u>	Dépenses	1 795 212,20 €
	Recettes	2 204 257,43 €
Soit un excédent de 409 045,23 €		

<u>Section d'investissement</u>	Dépenses	1 006 560,20 €
	Recettes	1 632 380,66 €
Soit un excédent de 625 820,46 €		

D. Budget SPANC

<u>Section de fonctionnement</u>	Dépenses	19 092,47 €
	Recettes	28 898,25 €
Soit un excédent de 9 805,78 €		

<u>Section d'investissement</u>	Dépenses	20 366,49 €
	Recettes	22 802,49 €
Soit un excédent de 2 436,00 €		

Le président quitte la séance
M. Bernard CAVALLO est désigné président de séance et procède au vote des comptes administratifs.
Les Comptes Administratif 2022 sont adoptés à l'unanimité
Le Président réintègre la séance.

2 – COMPTES DE GESTION 2022

L'Assemblée adopte à l'unanimité les comptes de gestion 2022.

3 – AFFECTATION DES RESULTATS

A. Budget principal

Il est proposé de prélever 347 838,33 € sur l'excédent de fonctionnement et de l'affecter en investissement pour combler le déficit. Le solde de 2 081 262,65 € est maintenu en section de fonctionnement. Le déficit d'investissement de 43 155,62 € est reporté en section d'investissement.

B. Budget Economie

Il est proposé de prélever 917 133,95 € sur l'excédent de fonctionnement et de l'affecter en investissement pour combler le déficit. Le solde de 548 162,86 € est maintenu en section de fonctionnement dans « report à nouveau ».

C. Budget déchets ménagers

Il est proposé de reporter les excédents de fonctionnement et d'investissement dans leurs sections respectives au budget 2023

D. Budget SPANC

Il est proposé de reporter les excédents de fonctionnement et d'investissement dans leurs sections respectives au budget 2023.

L'Assemblée adopte à l'unanimité ces affectations de résultats.

4 – TAUX D'IMPOSITION

L'Assemblée adopte à la majorité moins une abstention les taux d'imposition suivants :

- Taxe sur le Foncier Bâti 7,5%
- Taxe sur le Foncier Non Bâti 23,63%
- Cotisation Foncière des Entreprises 31,13%

5 – TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MANEGERES

L'assemblée adopte à l'unanimité le taux de 9,5% pour la TEOM.

6 – PRODUIT GEMAPI

L'Assemblée fixe à l'unanimité le produit de la GEMAPI à 130 000 €.

7 – SUBVENTIONS 2023

L'assemblée autorise à l'unanimité le versement des subventions suivantes pour 2023 :

- ADMR Banon 12 000 €
- ADMR Reillanne 1 800 €
- Syndicat initiative de Revest du Bion 1 000 €
- Maison d'Assistants Maternelles à St Maime 5 000 €
- Association « La Ruche » à Revest du Bion 9 500 €

8 – REVERSEMENT DE FISCALITE

L'assemblée adopte à l'unanimité les remboursements de fiscalité à hauteur de 100 000 € pour chacune des communes de Dauphin, St Martin-les-Eaux et Mane.

9 – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

L'Assemblée adopte à l'unanimité les APCP pour les 3 budgets.

10 – BUDGETS PRIMITIFS 2023

A. Budget principal

Le Budget 2023 service principal s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 7 037 129 €
- Section d'investissement : 4 740 432 €

B. Budget Economie

Le Budget primitif 2023 service économie s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 2 358 182 €
- Section d'investissement : 5 283 971 €

C. Budget déchets ménagers

Le Budget primitif 2023 service déchets ménagers s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 2 512 421 €
- Section d'investissement : 2 249 425 €

D. Budget SPANC

Le budget primitif 2023 SPANC s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 25 806 €
- Section d'investissement : 4 872 €

L'assemblée adopte à l'unanimité les budgets primitifs 2023.

11 – FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL ET REVERSEMENT DE FISCALITE

L'assemblée accepte à l'unanimité la prise en charge de la totalité du FPIC par la Communauté de communes

12 – SUBVENTIONS AUX COMMUNES

➤ **Commune d'Aubenas-les-Alpes**

La commune d'AUBENAS-LES-ALPES rencontre des problèmes de trésorerie alors qu'elle doit, d'urgence, faire procéder à des travaux pour accroître la production de son captage ainsi qu'une expertise suite à un incendie survenu sur la commune. Elle sollicite le soutien de la communauté.

➤ **Commune de Montsalier**

La municipalité sollicite le soutien de la CCHPPB pour réaliser un accès handicapé dont le montant s'élève à 25 000 € ; le maire sollicite la participation de la communauté à hauteur de 50%.

➤ **Commune de Saumane**

La municipalité sollicite un fonds de concours pour l'achat d'une licence IV, soit 11 500 € correspondant à 50% de la dépense.

L'assemblée autorise à l'unanimité le versement de ces subventions.

13 – SOCIETE « LE BAR A GLACES – TARENTINA » - Bail

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer le contrat à intervenir avec la Société « Le Bar à glaces – Tarantina »

14 – BÂTIMENT INSTANT ZEN – Signature des marchés

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature des marchés pour la réfection de la toiture du bâtiment « la Filature » à MANE.

15 – EPFR - Conventions

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature de deux conventions avec l'Etablissement Public Foncier Régional.

16 – DEMANDES DE FINANCEMENTS

✓ **Aménagement d'un bâtiment d'accueil d'entreprise à BANON**

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à présenter la demande de financement réajustée au titre de la DETR

✓ **Crèche de Virebois – Projet sur la parentalité**

Le président informe les élus qu'il s'agit d'une demande de financement pour un projet qui s'adresse aux familles. L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à présenter cette demande de financements.

17 – CONSTRUCTION D'UNE CRECHE A ST MICHEL L'OBSERVATOIRE – Marché de substitution

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature du marché avec l'entreprise Alpes Chauffage confort et décide de mettre en recouvrement le supplément auprès de l'entreprise qui s'est désistée.

18 – PERSONNEL – Augmentation du temps de travail

L'assemblée décide à l'unanimité l'augmentation du temps de travail de l'agent en charge du recouvrement de la taxe de séjour et sa reconversion.

19 – RESTAURANT « LA PALETTE » A SIMIANE LA ROTONDE – Location

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature de bail saisonnier avec la SAS SEREMMA.

Séance close à 17h00

Mane, le 18 avril 2023

Le Président de la Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon



Jacques DEPIEDS